

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2025-003

Objet : Contrat de prestations de nettoyage des vêtements de travail et équipements de protection individuelle, articles d'entretien et articles d'enfance de la commune

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-8 ;

Considérant les besoins des différents services de la commune pour le nettoyage des vêtements de travail, des équipements de protection individuelle, des articles utilisés dans le domaine de l'entretien et de l'enfance ;

Considérant que le contrat actuel a pris fin au 31/12/2024 ;

Considérant la proposition de contrat du 6 janvier 2025 présenté par l'ESAT CAT LE MONTHOUX, pour une durée de 36 mois à compter de la date de notification du contrat ;

Considérant que l'offre présentée par l'ESAT CAT LE MONTHOUX répond aux besoins de la commune,

Considérant la remise de 20% à la grille tarifaire de l'entreprise et que les prix unitaires fixés au contrat seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

D É C I D E

ARTICLE 1 : De conclure un contrat pour des prestations de nettoyage des vêtements, équipements de protection individuelle, articles d'entretien et articles d'enfance, avec le CAT LE MONTHOUX, situé 3 chemin de la Loëx, 74100 VETRAZ-MONTHOUX, incluant les mentions précitées à compter de la notification du présent contrat.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat à intervenir avec l'entreprise.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 13/01/2025

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

